

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 20611

présenté par

M. Aviragnet, M. Delaporte, M. Califer, M. Guedj, Mme Battistel, M. Baptiste,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure,
M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet,
M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault,
Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

à l'amendement n° 20313 de M. Maillard

ARTICLE 2

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« action »

les mots :

« actions, associées à un calendrier de mise en œuvre, à l'identification d'un responsable au sein de l'entreprise et à des indicateurs chiffrés de réussite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement des députés socialistes et apparentés vise à enrichir le plan d'actions que devront établir les entreprises où l'emploi des seniors est insuffisamment développé, notamment à préciser que les actions devront faire l'objet d'un calendrier précis de mise en oeuvre, à l'identification d'un responsable au sein de l'entreprise et à des indicateurs chiffrés de réussite.